

Chiara Boraschi, Université de Lausanne

Maternité et travail sous l'œil de la Télévision suisse romande des années 1970 : émergence d'un regard critique

Abstract

During the 1970s, the Swiss francophone television produced several in-depth programmes on the subject of women's work. Echoing parallel political initiatives, these programmes adopted a critical stance and presented the subject as a matter of public interest. Among the testimonies used, those of single mothers highlight the daily difficulties faced by women who have to work, in a labour market that remains marked by obvious disparities and significant gaps in terms of social protection.

Keywords

Motherhood, Work, Maternity insurance, Television, Single mothers

Introduction

Dans un contexte marqué par la croissance économique, l'augmentation du bien-être et la diffusion de la société de consommation, le marché du travail d'après 1945 enregistre l'arrivée massive des femmes en tant que main-d'œuvre salariée. Ce mouvement s'accompagne d'autres tendances parallèles telles l'extension de la scolarisation, l'essor du secteur tertiaire et les mutations des structures familiales. Même si les femmes ont toujours travaillé, les transformations d'après-guerre rendent ce travail visible et rémunéré. Amorçées entre les années 1950 et les années 1960, ces tendances se stabilisent au cours des années 1970. La décennie voit ainsi la cristallisation d'un certain nombre de tensions entre un monde du travail désormais changé et un appareil législatif, notamment social, en décalage par rapport à la réalité du terrain. Malgré l'introduction du droit de vote au niveau fédéral en 1971 et le début de la révision du Code civil au cours de la décennie, la situation des femmes suisses reste caractérisée par des disparités importantes. Les conditions du travail féminin en illustrent certaines et les difficultés rencontrées pour concilier travail et maternité soulignent les lacunes en matière de protection sociale (manque d'une assurance maternité, manque de crèches, manque d'une protection efficace contre le licenciement)¹.

BORASCHI Chiara, « Maternité et travail sous l'œil de la Télévision suisse romande des années 1970 : émergence d'un regard critique », in *Didactica Historica* 8/2022, pp. 71-76.

DOI: 10.33055/DIDACTICAHISTORICA.2022.008.01.71

¹ Pour une chronologie sur la question de l'égalité salariale et sur celle de l'assurance maternité, voir COMMISSION FÉDÉRALE POUR LES QUESTIONS FÉMININES, *Femmes Pouvoir Histoire. Histoire de l'égalité en Suisse de 1848 à 2000*, Berne, 2001, disponible en ligne à l'adresse <https://www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/documentation/geschichte-der-gleichstellung--frauen-macht-geschichte/frauen-macht-geschichte-18482000.html>, consulté le 20.06.2021.

Les caractéristiques du travail féminin (travail temporaire, à temps partiel, formation moindre) ne suffisent pas à expliquer à elles seules cette situation. L'origine de celle-ci doit être plutôt recherchée dans l'organisation même des assurances sociales, calquées sur un modèle masculin, d'homme salarié, employé à plein temps et pourvoyeur du foyer, et sur des représentations de genre qui ne sont plus, ou pas, en phase avec la réalité de l'époque (augmentation du nombre de mères seules par cause de divorce, nécessité de disposer, dans le couple, d'un double revenu en cas de salaire masculin insuffisant). De nombreux acteurs (nouveaux mouvements féministes, associations féministes traditionnelles, partis de gauche et syndicats) déploient ainsi, au cours des années 1970, une intense activité législative qui vise à corriger certaines lacunes et qui propulse les thématiques corrélées sur le devant de la scène politique. Nombreux sont ceux qui soulignent, dans leur argumentation, le décalage qui sépare la Suisse des pays voisins, souvent plus généreux en matière de prestations. Plusieurs de ces interventions échouent, mais elles contribuent à focaliser, pour quelque temps, l'attention publique et médiatique sur ces sujets.

Principal acteur du paysage médiatique, la Télévision suisse romande diffuse, au fil de la décennie, un certain nombre d'émissions d'approfondissement qui examinent sous un œil critique les conditions du travail féminin. Ces émissions donnent la parole aux femmes qui travaillent, dont plusieurs mères de famille, y compris des mères célibataires. Dans cet article nous nous proposons d'examiner quelques-unes de ces émissions². Plus précisément, nous allons comparer deux émissions, produites respectivement par les

programmes *Affaires publiques*³ et *Tell Quel*⁴, diffusées en 1973 et en 1978. Nous allons analyser les angles d'approches choisis, les modalités d'utilisation du témoignage des femmes, notamment ceux des mères, et la problématisation proposée : la conciliation du travail et de la maternité est-elle présentée comme une problématique d'ordre privé ou comme une question d'intérêt public ?

Des sujets d'actualité

La première émission fait partie du programme *Affaires publiques* qui s'intéresse à plusieurs reprises, au fil des ans, à la thématique du travail des femmes. Sous le titre « Le prix de la maternité », l'émission aborde en 1973, pour la première fois dans le cadre du programme, le problème de la conciliation entre travail et maternité. Dans un pays où la grossesse est « assimilée à une maladie » et l'assurance maternité, « pourtant prévue dans la Constitution, n'a jamais été appliquée », l'émission se propose d'examiner comment les femmes « de chez nous [...] insuffisamment aidées par la loi », arrivent à se « débrouiller, par leurs propres moyens, pour équilibrer leur vie de mère et leur condition professionnelle »⁵. L'émission se compose principalement de trois interviews, avec trois couples de conditions familiale et économique différentes. D'abord un couple où la femme est cheffe de laboratoire de recherche et enseignante universitaire, ensuite une mère célibataire, puis un couple de travailleurs étrangers (couturière la femme, menuisier le mari). Les trois entretiens sont filmés au domicile des interviewés et montés alternant moments d'interview directe et scènes de vie familiale. Deux autres personnes apparaissent dans l'émission, une femme médecin au milieu de l'introduction, et une

² Nous avons repéré ces émissions suite à des recherches par mots-clés à travers le portail des archives RTS. Les politiques et les modalités d'archivage précédentes, ainsi que les conditions spécifiques de travail dans les premières années d'activité, ont déterminé, au fil du temps, la perte d'un certain nombre de documents. La constitution de corpus de sources exhaustifs est de ce fait compliquée. La consultation de sources complémentaires, telles que le journal de programmes *Radio TV. Je vois tout*, ou des archives écrites, lorsqu'elles existent, permet parfois de combler certaines lacunes.

³ Programme d'approfondissement consacré à des sujets économiques, sociaux ou politiques romands et diffusé entre 1967 et 1977. Au cours des années 1970, il est diffusé le samedi soir, vers 19 heures, et dure environ 30 minutes.

⁴ Programme qui débute en 1977 et qui reprend, avec « des moyens techniques et financiers plus importants », les contenus d'*Affaires publiques* (« Information », *Radio TV. Je vois tout*, 1^{er} septembre 1977, p. 49).

⁵ « Le prix de la maternité. Être femme et travailler », *Radio TV. Je vois tout*, 8 novembre 1973, p. 35, pour toutes les citations dans cette phrase.

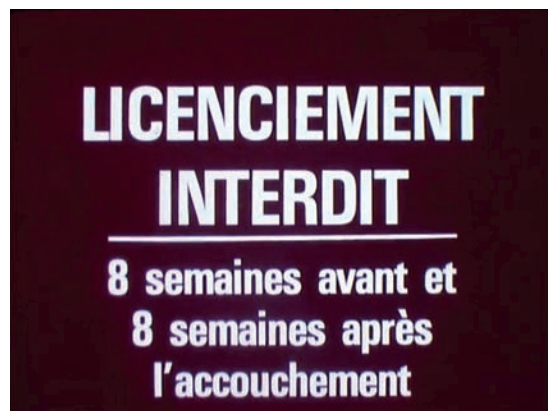
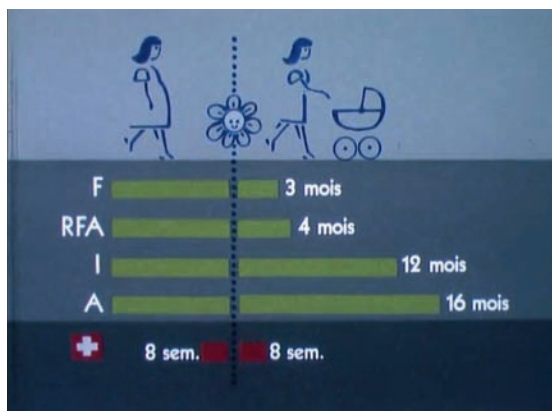


Fig. 1 et 2 : Captures d'écran, « Femmes enceintes, femmes exclues », *Tell Quel*, TSR, Suisse romande, 7 novembre 1978, archives RTS, minutes 18'52" et 22'04".

journaliste, Pierrette Blanc, autrice d'une enquête sur le travail et la maternité. Des extraits de son interview sont insérés entre les différents entretiens. Cette émission renvoie à plusieurs reprises aux retombées négatives de l'absence d'une véritable assurance maternité. Inscrite dans la constitution dès 1945, cette assurance n'a pas encore été mise en place au milieu des années 1970. Elle devient alors une des principales revendications politiques et débouche, après une longue série d'interventions, sur la mise en votation d'une initiative populaire en 1984⁶.

La deuxième émission est diffusée en 1978 par le programme *Tell Quel* et s'intéresse aux licenciements de femmes enceintes. Le document se compose de deux types de matériaux : des interviews de femmes qui ont été licenciées à cause de leur grossesse et des panneaux présentés par le journaliste en voix off. Les extraits des interviews occupent la plupart des minutes de l'émission. Ils sont divisés par questions et montés par groupes de réponses. Ce procédé produit une division en séquences qui abordent les différents aspects de la question (circonstances de licenciement, difficulté à retrouver un emploi, congés non payés, absence d'une assurance maternité, recours à l'aide publique).

Entre chaque séquence, des panneaux précisent les dispositions concernant le point illustré par les témoignages. Il y a d'abord de courts textes blancs sur fond rouge qui présentent schématiquement les dispositions en vigueur en Suisse. Ensuite, des tableaux statistiques en bleu comparent le cas suisse et celui des pays voisins. Ces tableaux se remplissent progressivement, au fur et à mesure du commentaire du journaliste, et le cas suisse est triplement distingué par un effet sonore, une variation dans la couleur de la ligne et l'insertion d'un petit symbole (drapeau suisse).

La question du licenciement, au centre de cette émission, n'est pas l'objet de réformes dans cette période et sa procédure continue à être régie par les dispositions contenues dans le Code des obligations qui n'assurent qu'une protection minimale en cas de grossesse⁷. Cependant, avec la montée du chômage provoquée par la crise économique du milieu des années 1970, la perte de travail et les difficultés de réinsertion dans le marché deviennent des sujets d'actualité. Dans ces années, le renvoi de nombreux travailleurs étrangers dans leur pays d'origine et le licenciement ou la mise au chômage partiel d'une part des salariées permettent d'amortir l'impact de la crise sur l'économie suisse⁸.

⁶ Il s'agit de l'initiative populaire « Pour une protection efficace de la maternité ». Déposée en 1980, l'initiative est mise en votation en 1984 et échoue avec 84% de non.

⁷ Voir sur ce point la note 9.

⁸ TOGNI Carola, *Le genre du chômage*, Lausanne, Éditions Antipodes, 2015, pp. 253-263.

Déconstruire les discours télévisuels

La comparaison de ces deux émissions met en évidence un certain nombre de similitudes. En premier lieu, ce sont des émissions qui adoptent une posture critique. Celle-ci est anticipée par les articles dans le journal de programmes présentant l'émission⁹. Elle émerge ensuite des commentaires du journaliste au cours de l'émission. Ces commentaires émettent des jugements de valeur sur la législation en vigueur et suggèrent une lecture de la problématique du travail des mères en termes de responsabilité publique. Ils critiquent le retard cumulé par la Suisse par rapport aux pays proches et soulignent les retombées négatives de l'absence de protection du travail des mères pour les femmes, les enfants et la société¹⁰.

Une argumentation ordonnée

L'organisation des émissions conforte l'argumentation proposée. C'est suivant la trame de cette argumentation que les différents matériaux (expertises, données statistiques, témoignages) sont disposés. L'utilisation d'experts apporte une caution scientifique aux propos. Dans le cas de la première émission, ce rôle revient à la journaliste Pierrette Blanc. Les extraits de son interview amènent une lecture critique et contextualisent les propos relatés au cours des entretiens. Ils soulignent les ambiguïtés des contrats de travail concernant les congés, les

contradictions entre discours politiques en faveur de la famille et protection réelle des mères, et le contraste avec d'autres pays, bien moins riches, et pourtant mieux équipés en matière de prestations publiques¹¹.

Dans la deuxième émission, le souci de développer une argumentation claire résulte de la disposition particulière des entretiens : la succession des réponses rend évidentes les similitudes entre les divers cas et permet de faire ressortir le caractère généralisable des problèmes soulevés. L'utilisation des panneaux répond à un souci de précision et ordonne la réflexion dans un raisonnement systématique. L'organisation des tableaux statistiques (voir ci-dessus) vise à mettre en évidence le clivage séparant la Suisse des pays voisins.

L'utilisation des interviews

Les témoignages des femmes interviewées viennent illustrer l'argumentation proposée dans les émissions. L'inclusion, parmi les cas considérés, des témoignages des mères et notamment des mères seules, répond à la fois à un souci de précision sociologique (essayer de restituer une image plus ou moins complète de la main-d'œuvre féminine) et sert l'argumentation déployée (des témoignages qui valident la lecture proposée par les émissions). En ce sens, l'insertion du cas des mères seules, censées exemplifier la situation des mères obligées de travailler, renforce l'argumentation, car elle fait ressortir plus clairement, les aiguïtant, des problèmes généralisables à l'ensemble des travailleuses.

Cette utilisation du témoignage des mères seules est particulièrement évidente dans la première émission, où le contraste avec le témoignage qui

⁹ « Le prix de la maternité. Être femme et travailler », *Radio TV. Je vois tout*, 8 novembre 1973, p. 35, « Maternité : pour une vraie protection », *Radio TV. Je vois tout*, 2 novembre 1978, p. 33.

¹⁰ Dans le cas de l'émission de 1978, le journaliste souligne, par exemple, que la loi interdit le licenciement « seulement pendant une courte période » et que l'absence « réelle » de « protection de la maternité projette beaucoup des femmes dans des situations financières et psychologiques dramatiques ». La loi prévoit un arrêt obligatoire de travail pendant les huit semaines qui suivent la naissance, mais en absence d'une assurance maternité, cette situation provoque une perte de gain, et « c'est par le biais du congé maladie que la femme peut espérer être payée pendant cette période ». Ce congé varie pourtant en fonction du nombre d'années de service passées dans la même entreprise et des congés maladie cumulés précédemment : « Pour être payée entièrement dans les deux mois d'arrêt après l'accouchement, la femme doit avoir travaillé au moins deux ans dans la même entreprise. En plus, elle doit avoir travaillé jusqu'au dernier jour et ne pas s'être absentée pour maladie, accident ou autre raison pendant les neuf mois de sa grossesse, on le voit, des conditions presque impossibles à remplir ». « Femmes enceintes, femmes exclues », *Tell Quel*, TSR, Suisse romande, 7 novembre 1978, archives RTS.

¹¹ Entre autres « on n'a pas la même attitude quand on est une femme qui a un enfant que quand on est un homme qui se casse une jambe aux skis, notez que c'est aberrant parce qu'il semble que la maternité soit quand même quelque chose de très important, de plus (...) en Suisse, enfin, on prône beaucoup la famille, et bien pourtant on laisse toujours à la femme un certain sentiment de culpabilité si elle demande à son employeur trop, et cela vient du fait que c'est en partie l'employé qui l'assure [...] et ce n'est pas comme pour l'homme qui part au service militaire une caisse de compensation, une assurance pour tous. [...] On ne trouve pas d'argent, paraît-il, pour avoir une véritable assurance maternité, alors que nous sommes un pays extrêmement prospère économiquement et que des nations beaucoup moins riches font plus pour les jeunes accouchées [...] ». « Le prix de la maternité », *Affaires publiques*, TSR, Lausanne, 10 novembre 1973, archives RTS.

précède, celui d'un couple de cadres, est net. Dans le cas du couple, la caméra filme les époux dans le salon de leur maison, assis l'un à côté de l'autre. Le décor, le mobilier et les habits suggèrent une condition économique confortable. L'échange est détendu et le couple explique à tour de rôle la répartition des tâches et l'organisation du quotidien. Pour permettre à la femme de continuer sa carrière, l'homme a accepté de s'installer en Suisse et de prendre un appartement proche de son bureau, de manière à veiller sur les enfants en l'absence de son épouse. Le journaliste explicite que c'est la condition privilégiée de la femme qui lui a permis de « *choisir librement et d'équilibrer travail professionnel et exigences familiales* »¹².

L'entretien qui suit, celui d'une mère célibataire, est en revanche censé illustrer la condition de toutes les femmes seules qui sont dans l'obligation de travailler : *Autre exemple, autre problème. Pour une femme seule, veuve, divorcée ou célibataire, le choix n'existe pratiquement pas, le travail professionnel est indispensable*¹³. L'entretien, filmé au domicile de l'interviewée, est monté en alternant des moments d'interview directe et des scènes de vie quotidienne (nous la voyons amener l'enfant à la crèche, sortir, entrer au travail, travailler, passer à la crèche pour reprendre l'enfant, l'amener à la maison, lui donner à manger). Le rythme du montage donne le sentiment d'une vie entièrement occupée, et de manière presque frénétique, par le travail et les soins à l'enfant. Le témoignage souligne les nombreuses difficultés qui ponctuent le quotidien d'une mère seule et notamment les lacunes sur le plan de la protection sociale, subsides et équipements publics (des allocations familiales insuffisantes, la nécessité de

prendre des congés non payés en cas de maladie de l'enfant, la recherche d'un travail compatible avec les horaires de la garderie, le manque d'une assurance maternité).

Conclusion

La conciliation entre travail et maternité constitue un des enjeux des discussions politiques des années 1970. Principal acteur médiatique de la période, la télévision contribue, par le biais de ses émissions, à façonner les débats publics sur ce sujet. La comparaison des deux émissions analysées ci-dessus met en évidence un certain nombre de transversalités qui peuvent être repérées également dans d'autres émissions d'approfondissement de la période, consacrées à la thématique du travail des femmes, et notamment des mères. En évidence dans la programmation, ces émissions adoptent une posture critique, voire engagée, et font écho aux interventions politiques qui se développent en parallèle dans l'arène parlementaire. Elles construisent une argumentation qui s'appuie sur des matériaux différents (expertises, données statistiques, témoignages) et qui suggère une lecture des questions analysées en termes de problèmes publics, et donc de responsabilité collective. L'insertion des témoignages des travailleuses est fonctionnelle à cette argumentation. Parmi ces entretiens, ceux des mères seules permettent de mettre en exergue des disparités de fond touchant l'ensemble des mères qui travaillent. À travers ces témoignages, l'œil de la caméra dévoile ainsi les difficultés quotidiennes d'une composante peu visible mais indispensable de la structure économique du pays.

¹² « Le prix de la maternité », *Affaires publiques*, ...

¹³ « Le prix de la maternité », *Affaires publiques*, ...

L'auteure

Chiara Boraschi est doctorante à l'université de Lausanne, section d'histoire, où elle travaille sur une thèse dont le titre provisoire est : *La maternité célibataire au prisme du discours médiatique : enjeux politiques et représentations sociales*, sous la direction de la professeure Nelly Valsangiacomo, Université de Lausanne, et du professeur Spartaco Greppi, SUPSI. Le doctorat s'insère dans le projet de recherche du FNS *Derrière les scandales. Les enjeux médiatiques des politiques publiques*, Programme national de recherche n° 76, Assistance et coercition.

chiara.boraschi@unil.ch

Résumé

Au cours des années 1970, la Télévision suisse romande produit plusieurs émissions d'approfondissement consacrées à la thématique du travail féminin. Faisant écho à des initiatives politiques parallèles, ces émissions adoptent une posture critique et présentent le sujet comme une question d'intérêt public. Parmi les témoignages mobilisés, ceux des mères seules mettent en évidence les difficultés quotidiennes auxquelles se heurtent les femmes qui sont dans l'obligation de travailler, dans un marché de l'emploi qui reste marqué par des disparités évidentes et des lacunes importantes en termes de protection sociale.

Mots clé

Maternité, Travail, Assurance maternité, Télévision, Mères seules